

## Le marais de Goulaine: un site Natura 2000

**Jusqu'à la révolution**, « ces terres vaines et vagues » comme on disait alors dans les textes des notaires sont sous le contrôle des marquis de Goulaine. L'abolition des droits seigneuriaux permet le partage de ces terrains devenus communaux. Au fil des années, les communes vendent aux particuliers des lots au gré de leurs besoins financiers.

**En 1830** sous Charles X est créé par une ordonnance royale le premier syndicat qui regroupe l'ensemble des propriétaires.

**En 1989**, après les inondations dans la vallée maraîchère de 1988, il est proposé de gérer le marais de Goulaine à l'échelle de son bassin versant. Les syndicats de propriétaires des marais de Goulaine, du marais du Chêne et de la Levée de la Divatte sont dissous et le SIVOM Loire et Goulaine est créé.

Aujourd'hui la gestion du marais de Goulaine s'effectue à l'échelle du bassin versant par le SMLG. Situé au cœur de son territoire, le marais est classé Natura 2000. Ce site d'une superficie de 1514 ha s'étend sur 6 communes du bassin versant de la Goulaine: Haute-Goulaine, la Chapelle-Heulin, le Landreau, le Loroux-Bottereau, Saint-Julien-de-Concelles et Basse-Goulaine.

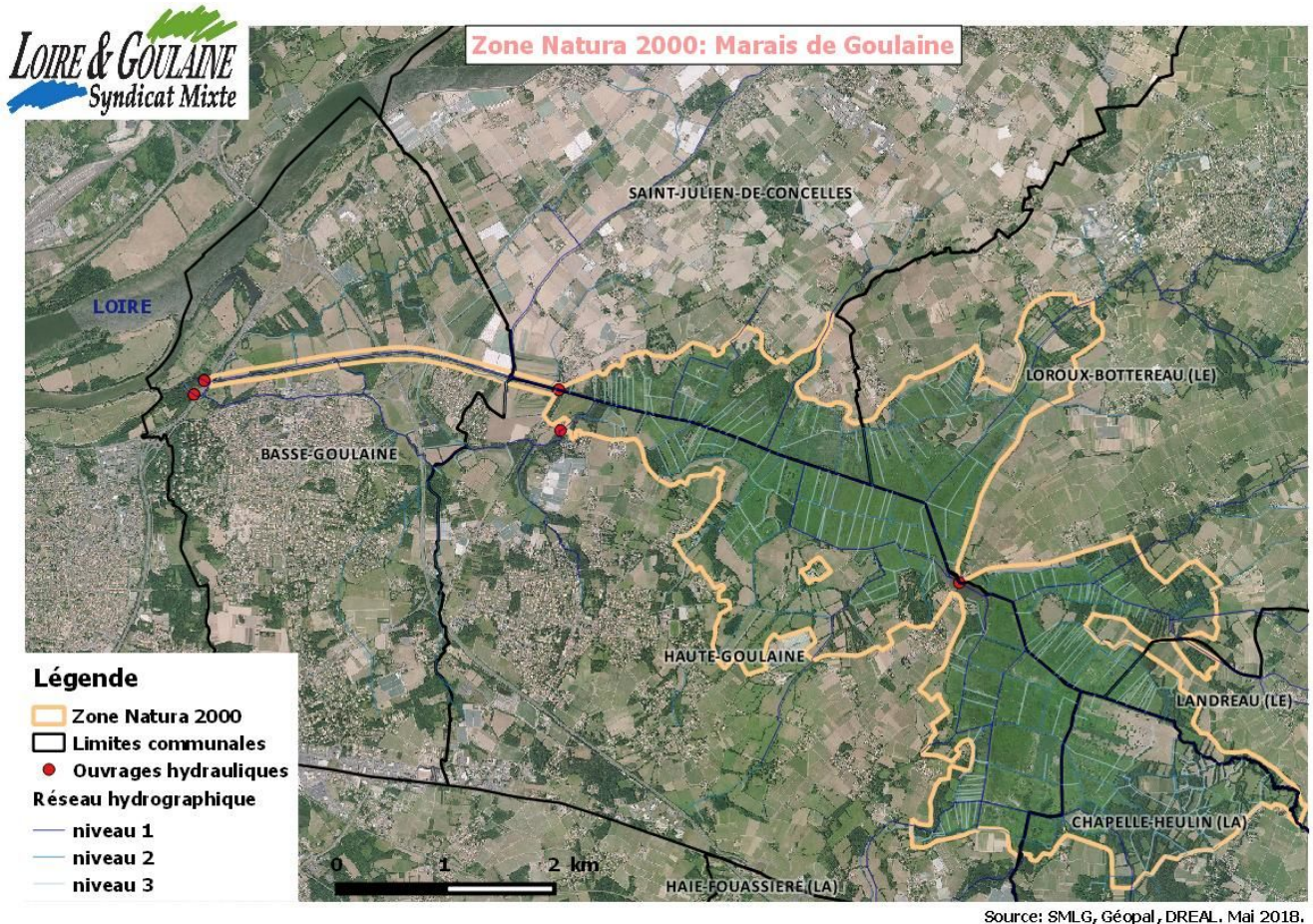
### ***Qu'est ce qu'un site Natura 2000?***

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen qui a pour objectif la préservation et la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêts communautaires. Sa mise en place fait suite à deux Directives européennes:

- La Directive "oiseaux" de 1979 définit un cadre de protection pour 181 espèces et sous-espèces menacées. Des Zones de Protection Spéciales (ZPS) ont été définies dans chaque pays afin d'assurer la protection des espèces menacées.

- La Directive "Habitats-Faune-Flore" de 1998 qui répertorie plus de 200 types d'habitats, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) ont été définies dans le même but que les ZPS.

Sur le marais de Goulaine, la ZPS et la ZSC couvrent la même zone, 1514 ha, soit l'ensemble du site Natura 2000.



Afin d'assurer la concertation entre tous les usagers, un Comité de pilotage des usagers et représentants des enjeux est défini par Arrêté Préfectoral.

Consultez la liste des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 "Marais de Goulaine".

Sur chaque site Natura 2000, un Document d'Objectif (DOCOB) dresse un état des lieux de la faune et la flore présente, de son état de conservation et des usages présents. Il définit un plan de gestion du site et les actions à mettre en œuvre.

Le **Syndicat Mixte Loire et Goulaine** est animateur du site et chargé de la mise en œuvre de son Document d'objectif (DOCOB).